

8. L'aide du MEER ne dépendra pas de l'adoption du projet d'étagement des voies.

9. D'après les renseignements fournis par l'étude Dillon, des travaux de réparation ont déjà été entrepris sur le pont de la rue Arlington; on prévoit qu'ils prolongeront de deux ans la durée d'utilisation de cet ouvrage, selon les restrictions de poids actuelles (accès interdit aux camions). Après cela, la résistance du pont sera mesurée sur une base annuelle. Des inspections hebdomadaires sont habituellement effectuées par la municipalité. Pour ce qui est du pont de la rue Salter, les réparations qui ont été achevées ce printemps prolongeront l'utilisation du pont d'environ un an, sous réserve d'inspections hebdomadaires par Dillon et des inspecteurs de la ville. L'ouvrage est assujéti à un examen annuel visant à prolonger sa durée d'utilisation en fonction des restrictions de poids actuelles (il est interdit aux camions et aux autobus de circuler dans les voies à l'extérieur, tandis que les véhicules ayant au plus six pneus ont accès aux voies à l'intérieur). Les négociations sont déjà en cours avec la province du Manitoba et la municipalité de Winnipeg dans le but de formuler un plan de développement pour le centre de Winnipeg.

10. Oui.

11. Voir la réponse donnée au paragraphe 1.

12. Il n'est pas prévu de détourner des programmes du MEER les fonds destinés au déplacement des rails. Le ministre n'est pas au courant des intentions du gouvernement provincial.

Je demanderais, Madame le Président, que les autres questions soient remises.

M. MacKay: Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une question sur laquelle je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Depuis l'ouverture de la session, je n'ai reçu qu'une seule réponse aux nombreuses questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*. Je tiens à rafraîchir la mémoire du député, car, il n'y a pas si longtemps, il conseillait à l'un de mes collègues de faire inscrire au *Feuilleton* certaines des questions qu'il désirait poser. Or, nous ne pouvons obtenir de réponse aux questions que nous faisons inscrire au *Feuilleton*.

Entre autres, je veux signaler au secrétaire parlementaire l'avis de motion n° 22 concernant la production d'un document résumant une étude préparée par le professeur Barnhill de l'université Carleton à la demande du Bureau des biens du ministère des Affaires extérieures. C'est une étude de très grande importance. Cette étude mettra en lumière que la coûteuse nomination temporaire de l'amiral Falls n'est que la pointe de l'iceberg. Vraiment, cette étude devrait être déposée le plus tôt possible.

M. Beatty: Madame le Président, j'invoque aussi le Règlement. J'aimerais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question n° 97 qui figure à mon nom au *Feuilleton* depuis le 23 mai. J'y demande le nom des comités du cabinet et leurs fonctions respectives, et deuxièmement, quels ministres y siègent comme membres et comme membres suppléants.

Comme le premier ministre a dit que le gouvernement avait modifié sa politique et qu'il n'a aucune objection maintenant à ce que le public et le Parlement connaissent la composition des comités du cabinet, et puisque la question est inscrite au *Feuilleton* depuis déjà six semaines, le secrétaire parlementaire peut-il dire combien de temps encore il croit devoir nous faire

attendre avant que le gouvernement donne les renseignements à la Chambre?

M. Collette: Madame le Président, pour répondre à la dernière question, permettez-moi de dire qu'à la suite de la réponse du premier ministre aujourd'hui, j'essaierai de renseigner très rapidement le député.

Quant à la question de l'honorable député de Central Nova, j'aimerais lui signaler que nous avons répondu à plus du tiers de la question n° 434 jusqu'à maintenant. J'ai dit à la Chambre la semaine dernière que je n'aimais pas la façon dont étaient présentés les avis de motions portant production de documents. J'espère être en mesure de donner plus de renseignements à la Chambre demain lorsque j'aborderai cette partie des travaux courants.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: Entendu.

* * *

• (1510)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE 6^e ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS DE LA CLASSE 1974

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame le Président, je soulève la question de privilège pour que ne se passe pas inaperçue cette journée tout à fait historique. Comme vous vous en souviendrez, il y a six ans aujourd'hui que la classe des conscripts du Parlement de 1974 a été élue. Je tenais à rappeler cet événement et à féliciter mes collègues qui ont survécu à ces six années de front.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
L'ABSENCE D'UN PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE COMPLET

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles) propose:

Que la Chambre déplore l'indifférence du gouvernement libéral quant aux conséquences de la crise mondiale du pétrole et le blâme de n'avoir pas conçu de programme énergétique détaillé et complet permettant au Canada de suffire à ses besoins en énergie.

—Madame le Président, c'est une question d'urgence dont la Chambre est priée aujourd'hui de s'occuper. Le sujet en lui-même, qui est celui des cours internationaux du pétrole, et les délais de plus en plus serrés, voire critiques dans lesquels le gouvernement doit réagir en accroissant encore l'urgence avec chaque jour qui passe. Cependant, le gouvernement ne semble pas se rendre compte de l'ampleur de la crise pétrolière, dans ses dimensions aussi bien internationales que nationales. Préoccupé par l'élaboration d'un régime de prix intérieurs, il n'a pas su comprendre quelles menaces le pétrole pose à la paix et à la sécurité mondiales, à l'ordre international que nous connaissons. En conséquence, l'inaction, l'impéritie, ou les bafouillements du gouvernement libéral, comme il vous plaira, compromettent journellement la sécurité du Canada, son rôle